

Conseil d'Administration de l'ANAFORCAL

28 Avril 2010

Procès verbal

Le Conseil d'Administration de l'ANAFORCAL s'est tenu le Mercredi 28 Avril 2010, de 12h30 à 14h30, au Palais des Congrès de Paris à l'occasion du cinquième Congrès Francophone d'Allergologie.

Sont présents :

- Jean-Pol DUMUR, président
- Bruno GIRODET, Trésorier (GLYAL-Bureau ANAFORCAL)
- Jean-François FONTAINE, secrétaire (ASALCAR-Bureau ANAFORCAL)
- Ruth NAVARRO (CEIACA-Bureau ANAFORCAL)
- François WESSEL (AMAAN-Bureau ANAFORCAL)
- Youness EL GUEDDARI (AMAFORCAL-Bureau ANAFORCAL)
- Khalil LADHA (ABEFORCAL-Bureau ANAFORCAL)
- Agnès CHEYNEL (ASALIS-Bureau ANAFORCAL)
- Joëlle BIRNBAUM (ANAFORCAL Provence-Bureau ANAFORCAL)
- Antoine KHOURY (ASALCAR-Bureau ANAFORCAL)
- Pierre GRAVE (ANAFORCAL Lorraine-Bureau ANAFORCAL)
- Abdenour BENYOUNES (ANAP Algérie)
- Anne-Marie JONATHAN (ANAFORCAL IDF 78/92)
- Montserrat AGELL-PERELLO (AREFORCAL Provence)
- Nathalie GOLDSTEIN (ANAFORCAL 59-62)
- Xavier VAN DER BREMPT (ABEFORCAL)
- Lydie GUENARD-BILBAUT (ANAFORCAL Alsace)
- Michel MIGUERES (AART)
- Dominique SABOURAUD (ANAFORCAL Champagne-Ardenne)
- Christophe JEAN (ANAFORCAL Champagne-Ardenne)
- Najib LAHLOU (AMAFORCAL)
- Essohanam BOKO (ATOFORCAL)
- Bakoé Victor BAKONDE (ATOFORCAL)
- Christine BERTIN (ALLERGOLIM)
- Michel ANTON (AMANN)
- Monique GOURANTON (AREFORCAL-Caraïbes)
- Jean Pierre JACQUIER (ANAFORCAL Rhône Alpes ASALIS)
- Majed BEJI (STMRA Tunisie)
- Ali BEN KHEDER (STMRA Tunisie)
- Christian MARTENS (PARIS ALLERGIE)
- Stéphane GUEZ (APALA)
- Jean-Marie RENAUDIN (ANAFORCAL Lorraine)
- Isabelle HENRY-DAUBAS (ANAFORCAL Provence)
- Dominique HERBIN (ABNA)
- Yvonne DELAVAL
- El Hadj Malide KANE
- Michel THIAKANE (ASSEFORCAL)
- Jean-Claude WU TIU YEN (ANAFORCAL Océan Indien)
- Robert GAUSSORGUES (GAIC)
- Françoise BOUTELOUP (GLYAL)

Jean-Pol DUMUR débute la réunion par un exposé du bilan d'activité et des perspectives de l'ANAFORCAL.

1. Congrès Francophone d'Allergologie

Le quatrième Congrès Francophone d'Allergologie, qui s'est tenu au mois d'avril 2009 au Palais des Congrès de Paris avec pour fil rouge le thème « allergie et environnement », est resté un grand succès en termes de fréquentation avec plus de 2000 participants. Il s'inscrit ainsi dans la liste des quatre plus grands congrès mondiaux d'Allergologie et le nombre de médecins francophones hors nationalité française qui y assistent, estimé à 25% du total, est en hausse. L'ANAFORCAL a organisé, comme l'année précédente, 24 ateliers avec un taux de remplissage aux alentours de 80 %.

- 2. Le huitième séminaire Botanique et Allergie** s'est tenu au mois de mai, à Obernai, sur le thème de la flore des Vosges et de la plaine du Rhin. Il a connu une participation record avec 120 médecins inscrits et l'indice de satisfaction de ces derniers est très élevé. Néanmoins, ce succès a eu pour corolaire un dépassement du budget habituellement alloué à la manifestation et par conséquent un déficit financier par rapport aux subventions attribuées par les laboratoires partenaires ALK et Schering Plough.

3. Rencontres Francophones d'Allergologie

Les VIIIèmes rencontres francophones organisées au mois d'octobre à Bruxelles en partenariat avec l'ABEFORCAL ont réuni plus de 300 participants autour d'un programme scientifique et social de grande qualité. Elles ont été l'occasion, pour l'ANAFORCAL, d'inviter à cette manifestation 24 confrères d'Afrique sub-saharienne.

- 4. Une réunion des cadres animateurs, rapporteurs et experts ANAFORCAL** a été organisée à Paris au mois de janvier 2010 avec le soutien du laboratoire SANOFI-AVENTIS. Soixante cinq cadres venus de France métropolitaine, des DOM-TOM et des pays francophones y ont participé. Ils s'y sont consacrés à la finalisation des objectifs des ateliers du cinquième congrès francophone, et ont par ailleurs participé à deux ateliers de formation à l'animation et à la rédaction des rapports.

- 5. Une rencontre entre les présidents d'association et les membres du bureau de l'ANAFORCAL** a été organisée dans le prolongement de la réunion des cadres du mois de janvier 2010.

Trente quatre associations sur quarante trois étaient représentées pour un large tour d'horizon des activités de l'ANAFORCAL et des perspectives d'avenir. Ont notamment été abordés l'organisation du Congrès Francophone d'Allergologie, du Séminaire Botanique et Allergie et des Rencontres Francophones, la nouvelle loi HPST et son projet de DPC, un point sur le budget et le projet du DUFRAL (Diplôme Universitaire Francophone d'Allergologie).

- 6. La réunion annuelle du bureau de l'ANAFORCAL** s'est tenue pendant trois jours à Aix en Provence au mois de Mars 2010. Il s'est agi comme toujours d'une session de travail intensive avec, entre autres thèmes de réflexion :

- le choix des thèmes et intervenants des ateliers du CFA 2011
- un point d'analyse sur l'activité du journal, du site et des formations
- un point d'analyse sur les finances
- les perspectives de renouvellement des cadres et élus

7. Autres activités

Le cycle de réunions de FMC pour les médecins généralistes sur le thème « La rhinite allergique au-delà du nez », initié en 2008 en partenariat avec le laboratoire SANOFI-

AVENTIS, a été poursuivi en 2009 avec l'organisation de 50 réunions en France, chacune animée par un allergologue autour de quatre cas cliniques. Au total 900 médecins ont été formés en deux ans.

Perspectives

Concernant les perspectives de l'année 2010-2011, sont notamment prévus :

- le sixième CFA qui se tiendra au Palais des Congrès de Paris au mois d'avril 2011, aura l'asthme pour fil rouge. Un atelier destiné à la formation des cadres de l'ANAFORCAL sera intégré aux ateliers classiques ; il serait par ailleurs intéressant de faire une session francophone sur le thème de l'asthme professionnel.
- Le neuvième séminaire Botanique et Allergie aura lieu à Biarritz du 21 au 23 mai 2010. Le thème en est « Flore exotique du Pays Basque : océan et montagne » et cette réunion rencontre comme chaque année un grand succès avec 100 inscrits en moins de cinq jours.
- Les neuvièmes rencontres francophones de FMC en allergologie, organisées en partenariat avec le GTFORCAL se tiendront à Tunis-Gammarth du 13 au 16 octobre 2010. Entre 500 et 600 participants sont attendus et les renseignements concernant ce congrès sont disponibles sur le site www.lesallergies.fr, comme sur le site de la STMRA.
- Le diplôme universitaire francophone d'allergologie (DUFRAL), organisé par le collège des enseignants en allergologie et l'ANAFORCAL, est ouvert aux médecins généralistes et spécialistes des 17 pays d'Afrique francophone. Une association loi 1901, un comité scientifique et pédagogique, et un groupe de pilotage ont été créés à cet effet. Le démarrage de la formation, effectuée en partenariat avec l'université de Toulouse, est prévu en octobre 2010.
- Les actions de FMC à destination des médecins généralistes organisées en partenariat avec le laboratoire SANOFI-AVENTIS sur le thème « la rhinite allergique au-delà du nez » seront poursuivies cette année sous une forme différente, via internet : 33 sessions de 60 minutes sont d'ors et déjà prévues entre mai et juillet 2010. Animées au téléphone par un allergologue avec comme support un diaporama diffusé sur internet, ces dernières réuniront une dizaine de participants médecins généralistes ou pharmaciens.
- Suite au succès rencontré par la première rencontre entre les présidents d'association et le bureau de l'ANAFORCAL qui s'est tenue au mois de janvier 2010, l'organisation d'une nouvelle réunion l'année prochaine est envisagée.

Au terme de cet exposé, et en l'absence de questions de la part des membres présents, le bilan d'activité 2009 est soumis au vote du Conseil d'Administration. Le quitus est accordé au président à l'unanimité.

Précisions concernant le DUFRAL

Suite au rapport d'activité de l'ANAFORCAL, Jean-Pol Dumur apporte quelques précisions concernant le DUFRAL, organisé à l'initiative de l'ANAFORCAL en partenariat avec le collège

des enseignants en allergologie et l'université de Toulouse, et pour lequel une association indépendante loi 1901 a été créée. Les statuts de cette structure gérée indépendamment de l'ANAFORCAL, ont été déposés à Lyon.

La formation sera dispensée aux médecins généralistes et spécialistes des 17 Pays d'Afrique francophone présélectionnés par les associations locales.

Le financement, qui fera intervenir le soutien de laboratoires pharmaceutiques, implique des frais d'inscription dont le montant fixé à 200 euros a été déterminé après avis de nos confrères africains.

Un parrainage de l'OMS, important en termes de reconnaissance de la formation, est pratiquement acquis, mais il est peu probable que des fonds publics soient attribués au projet.

Questions diverses :

Suite à une question de Najib Lahlou concernant la durée de la formation, Jean-Pol Dumur précise que l'inscription se fait pour un cursus de deux ans ; une réévaluation aura lieu par la suite en fonction du nombre de nouveaux candidats.

A la question de Majed BEJI, qui demande pourquoi le nombre d'inscrits a été limité à 36, Jean-Pol Dumur répond qu'il a été défini ainsi pour un démarrage progressif, à la demande de l'Université de Toulouse, et en fonction des contraintes budgétaires.

Najib Lahlou demande si les pays du Magreb sont concernés. Il est répondu qu'une formation d'allergologie, à laquelle ne saurait se substituer le DUFRAL, y existe déjà mais que les confrères de ces pays seront invités à intervenir comme formateurs.

A la question de Stéphane Guez concernant la reconnaissance du diplôme par les Collège des enseignants, Jean-Pol Dumur répond qu'il est partie prenante de son organisation en assurant notamment la gestion du contrôle continu et la correction de l'examen de fin de cursus.

Majed BEJI se demande si la durée d'une semaine par an est suffisante pour les stages pratiques, et Youness El Gueddari demande si ces derniers se feront dans des services agréés. Jean-Pol Dumur répond qu'il n'en existe pas dans les pays concernés.

L'idée est émise de désigner, en Afrique, deux ou trois services de référence qui pourraient accueillir les étudiants ; pourraient notamment être impliqués les services hospitaliers de Bakoué Victor BAKONDE au Togo et de Michel THIAKANE au Sénégal.

Bilan financier présenté par Bruno Girodet

1. Recettes

Les ressources associatives, d'un montant de 216088 € comprennent :

- 144812 € de subventions, en diminution sensible par rapport aux 183856 € de l'année précédente qui incluaient une participation exceptionnelle du laboratoire SANOFI-AVENTIS liée à la mise en place d'un cycle de FMC pour les médecins généralistes
- 44974 € de cotisations des adhérents, ce qui est à peu près stable par rapport aux 46104 € de l'année précédente
- 1302 € de dons
- 25000 € de reprise sur fonds dédiés, correspondant à la somme mise de côté lors de l'exercice précédent en prévision de l'invitation de confrères africains aux Journées Francophones de Bruxelles.

Les prestations vendues, d'un montant de 141571 € correspondent aux bénéfices du CFA et aux recettes publicitaires du journal. Elles peuvent paraître moins importantes que celles de 2008, d'un montant de 159004 €, mais ces dernières intégraient une partie du bénéfice du congrès de Dakar.

Au total le montant des produits de fonctionnement est de 357659 €, en diminution de 8 % par rapport à celui de l'année précédente, mais les produits de l'association sont relativement stables si l'on retire les éléments exceptionnels que furent le partenariat SANOFI-AVENTIS et le congrès de Dakar. Le CFA 2009 a dégagé un résultat en hausse de 12000 € par rapport à l'année 2008.

2. Dépenses

Les charges de fonctionnement, d'un montant de 345990 €, sont en nette hausse (de 17,3 %) par rapport à celles de 2008 qui s'élevaient à 294852 €. Cette augmentation est essentiellement liée aux frais pris en charge pour les associations de l'Afrique sub-saharienne, dont une partie a toutefois été couverte par la reprise des fonds dédiés.

Certains « points sensibles » méritent une attention particulière :

	2009	2008	Evolution
Bénéfice CFA	126071 €	114134 €	+ 10,5 %
Congrès de Dakar	0 €	24607 €	
Reprise fonds dédiés	25000 €	0 €	

Fonds dédiés Afrique		25000 €	
Déplacements aides Afrique	35725 €	0 €	
Frais d'inscription congrès	4320 €	0 €	
Sous-traitance séminaires	90525 €	64694 €	+ 39,9 %
Honoraires médecins	71457 €	88471 €	- 19,2 %
Honoraires organisation	26000 €	27050 €	- 3,9 %
Remboursements déplacmts médecins	25940 €	19369 €	+ 33,9 %
Affranchissement	6381 €	6645 €	- 4 %
Honoraires	10118 €	10748 €	- 5,9%

Concernant les recettes, on remarque que le bénéfice du CFA est stable.

Au titre des dépenses un budget important, de 35725 euros, a été affecté au déplacement de nos confrères africains. Le poste de sous-traitance des séminaires a également augmenté de 39,9 % en raison du succès et de la grande affluence du séminaire Botanique et Allergie qui s'est tenu à Obernai. Le nombre d'inscrits, qui avait été exceptionnellement porté à 120, sera ramené à 100 dès cette année.

Le poste « Honoraires médecins » correspond aux indemnités des cadres participant aux ateliers ANAFORCAL. Le poste « Honoraires organisation » correspond aux indemnités de mission des membres désignés pour leur participation à l'organisation des congrès et la représentation de l'association dans les différentes structures partenaires.

Le montant des remboursements effectués pour les déplacements des médecins est en hausse en raison de l'augmentation du nombre de réunions et de la participation croissante de cadres francophones.

Le poste « Honoraires », stable, correspond aux émoluments de l'expert comptable.

Le résultat courant non financier, qui correspond au résultat avant impôt sur les sociétés, fait finalement apparaître un déficit de 4203 €, contrastant avec le bénéfice de 51681 € enregistré l'année dernière. L'année 2009 a en fait été marquée par deux événements principaux qui sont l'aide supplémentaire aux associations africaines et la perte générée par le Séminaire Botanique.

Le résultat net de l'exercice, après impôt sur les sociétés, fait apparaître un déficit de 5264 euros.

La synthèse de l'activité globale peut être détaillée comme suit :

	2009	2008	Evolution
Produits de fonctionnement	357659 €	388964 €	- 8 %
Charges de fonctionnement	345990 €	294852 €	+ 17,3 %
Impôts et taxes	709 €	711 €	- 0,3 %
Charges de personnel	15203 €	15589 €	- 2,5 %
Enrgt à réaliser/Ress. affectées	0 €	25000 €	
Résultat courant non financier	- 4203 €	51681 €	- 108,1 %
Résultat financier	567 €	1582 €	- 64,2 %
Résultat de l'exercice	- 5264 €	44914 €	- 111,7 %

Le solde de trésorerie qui était de 244474 € au 31/12/200_ est de 183016 € au 31/12/2009 après un mouvement de trésorerie équivalent à 61458 euros sur l'année écoulée.

Cette diminution s'explique par les 25000 euros de fonds dédiés en 2008 et décaissés en 2009, par le versement de 9000 euros d'acompte d'impôt sur les sociétés qui seront repris en 2010, et par les variations d'acompte du séminaire Botanique et Allergie d'une année sur l'autre.

Les réserves financières de l'association n'ont pas été affectées.

Au total Bruno Girodet signale que, si l'année a été un peu plus chargée et se solde par un déficit minime, la situation financière de l'association reste saine. Le budget du Séminaire Botanique et Allergie sera revu à la baisse pour cette année.

Questions diverses

Najib Lahlou demande quelles sont les conditions à remplir pour participer au Séminaire Botanique. Bruno Girodet répond qu'il faut être membre actif de l'ANAFORCAL ou de la SFA, s'inscrire dans les délais impartis, et précise que les frais d'inscription sont pris en charge, les frais de déplacement étant par ailleurs remboursés de façon forfaitaire.

A la question de Jean-Pierre Jacquier, qui demande comment est financé le fonctionnement du groupe insectes auquel il participe, il est répondu que la prise en charge est assurée pour moitié par l'ANAFORCAL et la SFA.

En l'absence de questions supplémentaires, et après soumission du bilan 2009 au Conseil d'Administration le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

Propositions du trésorier concernant la création d'une SASU

Bruno Girodet soumet au Conseil d'Administration le projet de création d'une Société Anonyme Simplifiée Unipersonnelle ou SASU, conformément à la proposition qui avait été faite l'année dernière.

Il rappelle que les activités de l'ANAFORCAL peuvent en effet être scindées en deux groupes :

- les activités de réflexion, de coordination entre les AREFORCAL, de participation aux instances allergologiques,
- l'organisation de manifestations à caractère commercial (congrès, FMC avec partenariat de l'industrie pharmaceutique...)

Cette double activité induit un risque de requalification sur le plan fiscal dans la mesure où le Trésor Public pourrait décider de nous imposer un assujettissement à la TVA sur l'ensemble de nos revenus, y compris les cotisations des adhérents.

Par ailleurs, en cas de faillite, le président est en l'état actuel des choses responsable des dettes de l'association sur ses propres deniers. Compte tenu de l'importance des sommes désormais en jeu, ce risque, même peu probable, ne peut être couru.

La création de cette SASU a été proposée par Maître Gassiat, avocat fiscaliste de la SFA, et approuvée par le cabinet d'expertise comptable de l'ANAFORCAL. Elle découle des lois concernant les SAS, promulguées en 2008 et prenant effet au 1er janvier 2009, qui permettent de créer une SAS sans capital minimum et de nommer comme président une personne morale, en l'occurrence l'association ANAFORCAL représentée par son président. Il n'y a, dans ce cas, pas de nomination d'une « personne physique » comme gérant.

L'organigramme de la SASU est le suivant :

- Président : ANAFORCAL (représentée par son Président)
- Directeur financier : trésorier es qualité de l'ANAFORCAL
- Conseil consultatif : président, trésorier et secrétaire général de l'ANAFORCAL.

Concernant la mise de fond initiale, aucun capital minimum n'est requis pour la constitution des SAS depuis 2009. La mise de fond consistera en l'apport des titres du CFA et/ou du label ANAFORCAL actuellement détenus pour une valeur comptable nulle mais estimée par un commissaire aux apports à la somme de 10 000€, correspondant à 10 % du bénéfice du CFA.

Cette SASU nommée « ANAFORCAL ORGANISATION & DEVELOPPEMENT » regroupera l'ensemble des activités générant des bénéfices à l'exception du journal, considéré comme l'organe de liaison de l'association ainsi que les activités sans but lucratif purement liées à notre activité associative.

Le commissaire aux comptes, obligatoire pour une filiale, sera celui de l'ANAFORCAL (CORCEP). Il démissionnera de son rôle de commissaire aux comptes de l'association dont le chiffre d'affaire sera alors bien en dessous des seuils légaux et il n'y aura donc pas de doublon d'honoraires.

Le bureau de l'ANAFORCAL a donné son accord à la création de cette SASU et le projet est donc soumis au vote du conseil d'administration.

Aucune question ou demande supplémentaire d'explication n'est formulée par les membres présents.

Le projet de création d'une SASU ainsi exposé est adopté à l'unanimité.

Questions et remarques diverses

Ali BEN KEDER remarque que la création de la SASU « ANAFORCAL ORGANISATION & DEVELOPPEMENT » répond à une problématique identique à celle de la SPLF qui a dissocié ses activités associatives et celles d'organisateur de congrès en créant une structure « SPLF Organisation » et souligne l'originalité de notre projet sur le plan juridique par rapport à l'existant.

Christian MARTENS demande s'il est envisageable de déplacer la date du Congrès Francophone d'Allergologie à une autre période que celle de la pollinisation des arbres, fort chargée pour les praticiens. Jean-Pol Dumur précise que nous avons essayé de la décaler un peu cette année, mais qu'il n'est pas possible d'organiser le congrès autrement qu'en avril en raison des dates d'autres manifestations et de la disponibilité du palais des Congrès.

Jean-François FONTAINE profite de la présence des représentants des associations pour leur demander de lui adresser dans les meilleurs délais les rapports d'activité 2009, dont bien peu lui sont parvenus à cette date. En effet, bien que la loi HSPT remette en question le mécanisme de validation de la FMC, l'obligation de dépôt d'un bilan pédagogique à la Préfecture perdure pour la conservation du statut d'organisme formateur.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires le président Jean-Pol Dumur clôt cette réunion du Conseil d'Administration.

Docteur Jean-Pol DUMUR
Président

Docteur Jean-François FONTAINE
Secrétaire Général